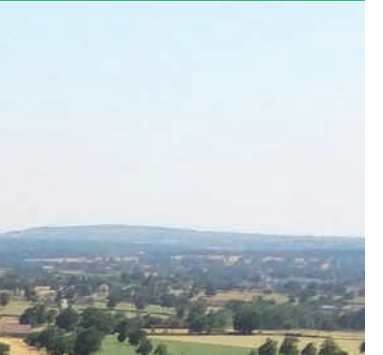


Découvrez tout le potentiel de l'agroforesterie avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault...



L'agroforesterie, haie ! pourquoi pas ?



L'agroforesterie est l'association d'arbres et de cultures ou d'élevage d'animaux sur une même parcelle agricole. Cette association entraîne des interactions bénéfiques multiples entre arbres et cultures. Cette approche permet de créer des agrosystèmes plus diversifiés et résilients. Ils peuvent inclure des arbres fruitiers, des haies, des arbres fourragers et bien d'autres ! L'agroforesterie émerge comme un modèle agricole prometteur pour répondre aux défis environnementaux et alimentaires.

Alliant la pratique millénaire de la culture des arbres avec celle des techniques agricoles modernes, l'agroforesterie propose une réponse évidente aux besoins croissants de notre société. Durabilité environnementale, résilience agricole, rentabilité économique, bien-être social, tels sont les avantages que vous gagnerez à pratiquer l'agroforesterie sur votre exploitation !

En adoptant l'agroforesterie, vous investissez dans un avenir durable pour les générations à venir. Cette approche holistique est une réponse efficace aux défis complexes de notre époque, alliant productivité agricole et préservation de l'environnement.

Pourquoi choisir ? l'agroforesterie ?



Zone Non Traitée

Les ZNT de 20 et 50 m peuvent être réduites à 5 m aux deux conditions simultanées suivantes :

- Avoir une végétation permanente d'au moins 5 m de large en bordure des points d'eau
- Utiliser du matériel agricole anti-dérives

Bandes Tampons

Une bande tampon de 5 m de large (herbacée, arbustive ou arborée) doit être implantée le long des cours d'eau. Elle ne peut recevoir ni traitement, ni fertilisation

Voisinage

- Haie basse (< 2 m) : doit être située à 0,5 m de la limite de propriété
- Haie haute (> 2 m) : doit être située à 2 m de la limite de propriété

À SAVOIR RÉGLEMENTATION

Politique Agricole Commune

La surface sur laquelle une haie est implantée, permet l'activation des Droits à paiement de base (DPB) et le Paiement des aides de politique agricole commune (Pac)

Il est interdit de tailler les haies et des arbres pendant la période de nidification (entre le 15 mars et le 16 août inclus)

La plantation de haies doit respecter un certain nombre de réglementations notamment dans le cadre de la Pac

Contactez la Chambre d'agriculture de l'Hérault pour plus d'informations

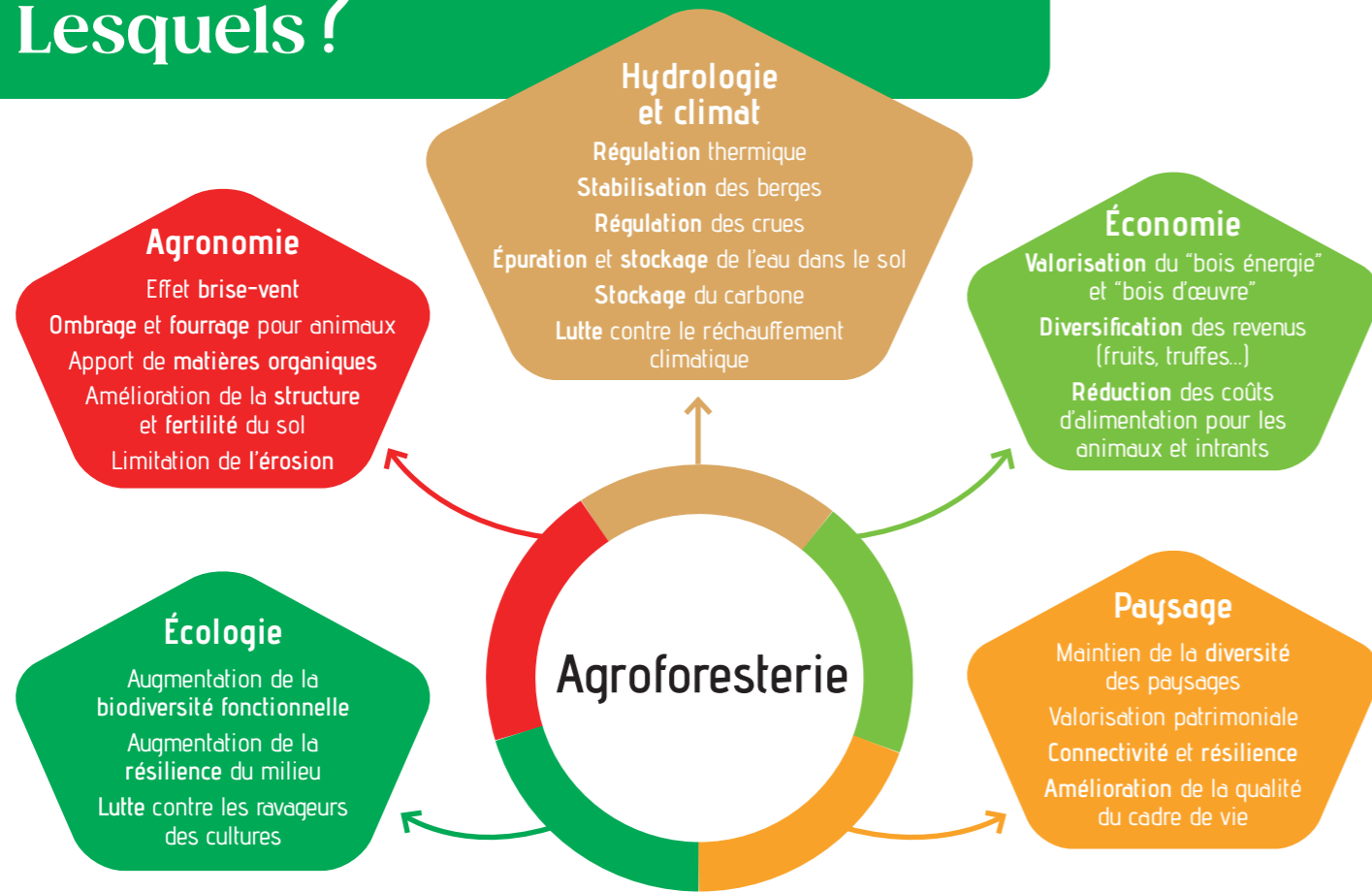


Contact :
Alice Bouhassoun
 Chargée de mission agroforesterie, haie et trufficulture
alice.bouhassoun@herault.chambagri.fr
06 18 36 83 22

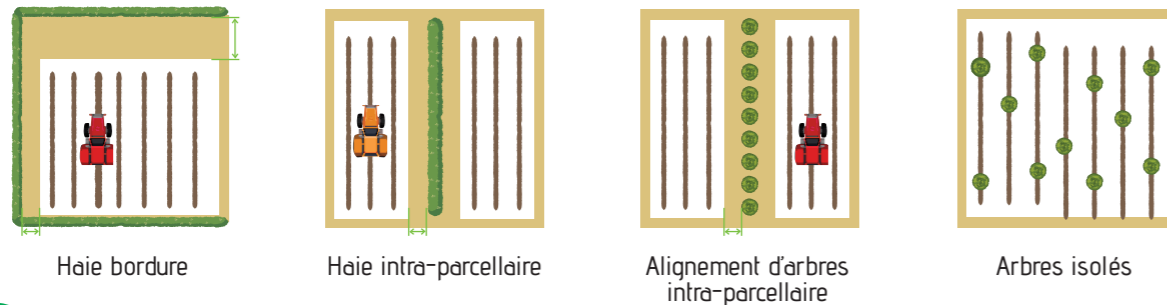


Chambre d'agriculture de l'Hérault
 Maison des Agriculteurs
 Mas de Saporta • Bâtiment A
 CS 10010 • 34875 LATTES cedex

Les systèmes agroforestiers rendent une multitude de services... Lesquels?



Différents types d'aménagements agroforestiers



La Chambre d'agriculture de l'Hérault vous accompagne dans votre projet agroforestier



Comment le mettre en place ?

Quel aménagement choisir ?

Qui peut m'accompagner dans mon projet ?

Qui peut être accompagné ?
Tous les agriculteurs, quelle que soit la production agricole et dans tout l'Hérault

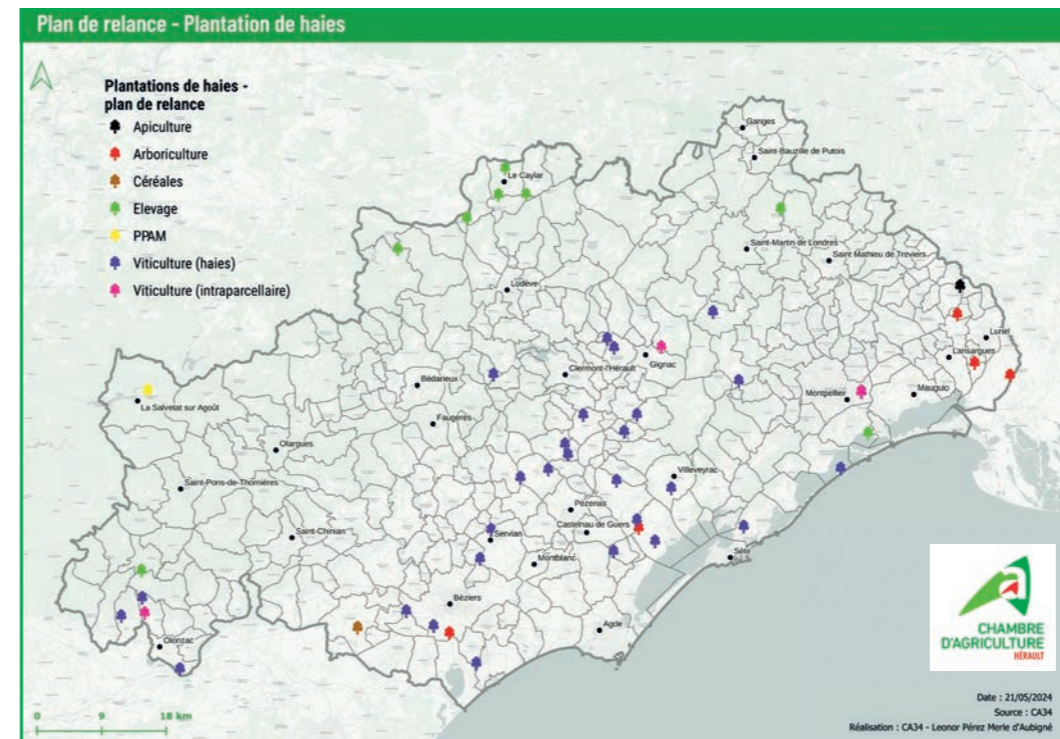
Se lancer...
C'est un projet sur le long terme dans lequel nous vous accompagnons !

Les points à savoir avant de se lancer...

- + Aides financières possibles
- + Rentabilité financière si productions complémentaires
- + Services écosystémiques rendus par les arbres

- Coûts/temps d'investissement et d'entretien
- Avance des frais
- S'engager à maintenir les haies vivantes

i Aujourd'hui, d'autres financements existent, rapprochez-vous de la Chambre d'agriculture de l'Hérault pour plus d'informations



Dans le cadre du Plan de Relance, 'Plantons Des Haies' ! (2021-2024), la Chambre d'agriculture a accompagné la plantation de 23 km de linéaires d'arbres dans l'Hérault

« Le Plan de Relance m'a permis de créer des corridors de biodiversité au sein de mon verger avec 26 espèces méditerranéennes plantées sur un linéaire de 750 m »

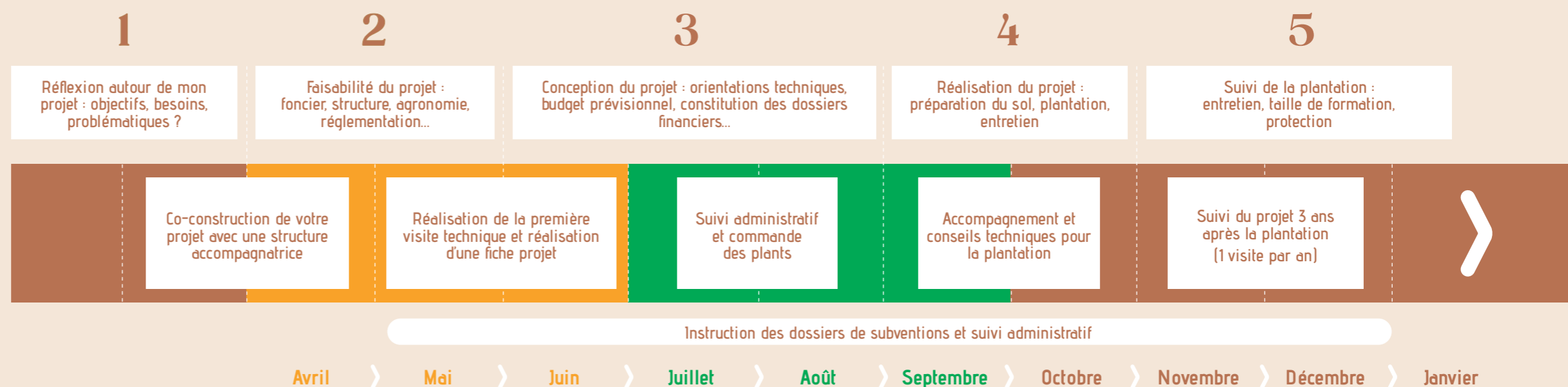
A Boday, 2023, arboricultrice



Pour plus d'infos rendez-vous sur : https://herault.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Occitanie/Chambre_agriculture/chambre_info_83_ca34_2023.pdf



Les 5 étapes pour réussir mon projet agroforestier



Pour bien prendre racine, la plantation d'un système agroforestier engage son planteur dans la durée